



Principes régissant l'exécution des ordres relatifs aux instruments financiers
Politique de tarification équitable pour les clients privés dans le cadre du trading
de fractions d'actions, fractions de tokens et de fractions de métaux

En vertu de l'article 64 du règlement délégué 2017/565, en liaison avec l'article 82 de la loi allemande sur le commerce des valeurs mobilières (WpHG), les sociétés de services financiers offrant des services de trading pour compte propre sont tenues de se doter de règles relatives à l'exécution des ordres sur instruments financiers et de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir les meilleurs résultats possibles pour leurs clients. Sur la base des principes énoncés ci-dessous, CM-Equity AG ("CME") fournit des informations sur les mesures prises pour assurer la meilleure exécution possible des ordres des clients.

Les fractions d'actions, les fractions de tokens et les fractions de métaux étant des produits dérivés négociés de gré à gré et ne pouvant être négociés que par l'intermédiaire de CME, ce sont nos principes de tarification équitable et non nos principes de meilleure exécution qui s'appliquent aux fractions d'actions, aux fractions de tokens et aux fractions de métaux. Ces règles n'établissent ni un devoir de confidentialité ni aucune autre obligation que les obligations réglementaires spécifiques qui nous sont applicables ou les obligations convenues entre nous.

Les principes de tarification équitable s'appliquent lorsque CME propose des fractions d'actions, des fractions de tokens et des fractions métaux à la vente ou à l'achat pour le compte de ses clients dans le cadre du trading pour compte propre.

Le trading pour compte propre au sens de la présente Politique de tarification équitable est l'offre continue d'instruments financiers à l'achat et à la vente à des prix fixés par la banque elle-même pour son propre compte et au moyen de ses propres capitaux (article 2 paragraphe 2 alinea 10 point 4 lettre a du WpIG, la Loi sur les institutions financières allemande (Wertpapierinstitutsgesetz)).

Toutes les transactions (achats et ventes) doivent être réalisées directement auprès de CME par l'intermédiaire de l'application Vivid. Aucun ordre ne peut être passé par e-mail ou par d'autres moyens de communication. CME est la contrepartie de toutes les transactions des clients. CME exécute les transactions avec le client en tant que donneur d'ordre sur la base du cours actuel de l'action. Les clients doivent donc exécuter toutes les transactions par l'intermédiaire de CME et ne peuvent exécuter aucune transaction par l'intermédiaire d'une tierce partie.

Les fractions d'actions, les fractions de tokens et les fractions de métaux offertes constituent une transaction bilatérale entre CME et le client. En passant un ordre par l'intermédiaire de l'application Vivid, les clients donnent leur consentement exprès à l'exécution de l'ordre en dehors d'un marché organisé.

Pour toutes les transactions exécutées, CME réalise une opération de couverture du risque (ou "hedging") en achetant ou vendant les instruments négociés sur un marché ou de gré à gré ("over the counter" ou "OTC") ou dérivés sous-jacents des actifs sous-jacents.

CME étant la contrepartie de toutes les transactions bilatérales entre CME et le client, aucune agrégation, allocation ou réallocation du client et/ou des ordres n'a lieu.

Toutes les activités commerciales sont automatisées afin de garantir le traitement rapide et équitable des ordres du client par rapport aux autres ordres ou aux propres intérêts commerciaux de CME. Tous les

ordres sont enregistrés rapidement et avec précision, et sont attribués dans un ordre séquentiel strict, sauf si les caractéristiques de l'ordre ou les conditions du marché l'empêchent.

Tous les ordres exécutés ainsi que les "profits et pertes" associés aux ordres exécutés sont immédiatement visibles sur le compte du client. Ces processus étant entièrement automatisés, toutes les mesures nécessaires sont prises pour garantir la qualité de l'exécution.

Le client reconnaît que le prix offert par CME peut différer d'un prix disponible ailleurs, aujourd'hui ou dans le passé.

Tarification:

Le prix indiqué pour une transaction donnée est déterminé automatiquement sur la base du prix de l'instrument financier sous-jacent. Les deux prix indiqués sont :

- - Le prix de l'offre auquel le client peut vendre l'instrument financier respectif
- - Le prix demandé auquel le client peut acheter l'instrument financier concerné

CME obtient ses prix auprès de source de référence tierces indépendantes. Ces fournisseurs tiers obtiennent les données de prix directement auprès des plateformes de négociation concernées pour les actifs sous-jacents négociés sur des plateformes de négociation ou auprès de tiers qui suivent des principes de tarification équitable conformes aux normes fixées par l'Union Européenne. Sur la base de ces données de prix, CME fixe lui-même les prix d'achat et de vente de manière automatisée et systématique. Ces cours d'achat et vendeur peuvent aboutir à un différentiel.

Les prix proposés sont mis à jour à intervalles réguliers afin de garantir une fixation des prix en temps quasi réel et sont soumis aux limitations imposées par la technologie et les connexions Internet.

Pour de plus amples informations sur tous les coûts des services et des produits qui peuvent être engendrés par les différentes catégories d'instruments financiers échangés, veuillez consulter la [Politique sur les Services, Produits, Coûts et Risques CME/Vivid Invest](#).

Le client sera informé de ces coûts bien avant l'initiation d'une transaction.

Garantie de tarification équitable:

Afin de vérifier que les prix proposés aux clients sont adéquats, CME collecte à intervalles réguliers des données sur le marché auprès de fournisseurs tiers. Ces données sont utilisées pour calculer le prix du dérivé de gré à gré respectif et, si possible, pour le comparer à des produits similaires ou comparables avant de fixer le prix. Cette démarche vise à garantir que les données obtenues restent compétitives.

Au-delà des contrôles de qualité effectués à l'avance, des contrôles de qualité réguliers sont également effectués a posteriori pour s'assurer que la politique de tarification équitable peut être appliquée de manière cohérente, et que les exigences et obligations réglementaires sont respectées. Ces contrôles portent notamment sur la vérification des paramètres du système, la comparaison a posteriori des prix avec des produits comparables, la garantie d'une détermination systématique des prix par CME et la vérification de la vitesse de mise à jour des prix.

Au plus tard le 30 avril, CME publie un rapport annuel contenant des informations sur la qualité de l'exécution et la qualité de la tarification équitable sur son site web : www.cm-equity.de.

Informations importantes:

Le trading sur marge de la part du client n'est pas disponible.

En cas de faiblesse ou d'absence de liquidité, de gel ou de suspension des transactions sur actions, ETFs ou crypto-actifs ou métaux précieux qui servent d'actifs sous-jacents aux fractions d'actions et aux fractions de tokens ou de fractions de métaux sous-jacentes, nous nous réservons le droit de ne pas exécuter les ordres des clients.